



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/032/2023

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLIMATISEURS DE TYPES SPLIT ALLEGE ET VRV
DANS LES BÂTIMENTS DU SIÈGE DE LA BCEAO**

JUILLET 2023

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) états membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), basé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), à Paris.

I.2. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de définir les prestations relatives à la fourniture et à l'installation de climatiseurs de types Split allège et VRV pour les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar.

I.3. Allotissement

Le marché est constitué de deux (2) lots distincts et indépendants.

- **Lot 1** : Fourniture et installation de climatiseurs de type VRV dans divers locaux du Siège ;
- **Lot 2** : Fourniture et installation de climatiseurs de type Split allège dans divers locaux du Siège.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences des termes de références.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la corruption, ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Visite des lieux

Une visite obligatoire des installations existantes sera organisée **le jeudi 27 juillet 2023 à partir de 10 heures (TU)** afin de prendre connaissance des contraintes techniques et des difficultés d'exécution des travaux envisagés. Tout candidat n'ayant pas participé à ladite visite verra son offre rejetée.

Les inscriptions à la visite devront être effectuées au plus tard le **mercredi 26 juillet 2023 à 12 heures (TU)** à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

I.6. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.7. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de transmission.

I.8. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.11. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison des équipements ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes des équipements, attestée par la signature d'un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la restitution de la retenue de garantie, libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie dans le cadre du présent Dossier d'Appel d'Offres, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.13. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.14.1. Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission **selon le modèle joint en Annexe**, précisant tous les éléments de leurs propositions qui les engagent contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.14.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant, devront être communiquées à la Banque Centrale. Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer des références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.14.3. Offre technique

Les offres techniques devront être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- les caractéristiques techniques des climatiseurs Split allège et VRV proposés ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur de l'équipement proposé ;
- les références de travaux similaires réalisés ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.14.4. Offre financière

L'offre financière devra être ferme, non révisable, exprimée hors taxes et hors douane en franc CFA ou en euros. Elle devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour, le cas échéant.

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix ne serait fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

I.15. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront exclusivement être transmises **en version PDF**, par voie électronique à l'adresse courier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard **le vendredi 18 août 2023 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre "Appels d'offres pour la fourniture et l'installation de climatiseurs VRV et split dans les bâtiments du Siège de la BCEAO".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message peuvent faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc.) ou par porteur ne seront pas recevables.

I.16. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées dans la clause I.4 du présent dossier, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres sera conduite sur la base de leur conformité aux spécifications des cahiers de charges, d'une part, et de l'analyse ainsi que de la comparaison des prix proposés, qui s'effectueront au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

I.17. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du soumissionnaire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Si l'examen n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale procédera à l'examen de l'offre classée en seconde position.

I.18. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler, le cas échéant, l'appel d'offres en rejetant toutes les soumissions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourra inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.19. Publication des résultats et notification de marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ledit recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature.

La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.20. Lieu de la livraison

La livraison des climatiseurs de types Split allège et VRV commandés devra se faire en mode DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2020 dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'avenue Abdoulaye Fadiga et installés comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

I.21. Délai et modalités de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.22. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après la fourniture et l'installation des climatiseurs et le constat de son bon fonctionnement ainsi que des fonctionnalités spécifiques annoncées dans son offre ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement des climatiseurs livrés.

Les réceptions provisoire et définitive font l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

En cas de constat de défectuosité à l'utilisation, dans un délai d'une année, le fournisseur sera tenu de procéder au remplacement des climatiseurs incriminés.

I.23. Garantie

Les climatiseurs devront être livrés neufs.

La période de garantie pièces et main-d'œuvre sera de douze (12) mois au moins. En cas de non-conformité donnant lieu à remplacement, le retour des appareils sera entièrement à la charge du fournisseur. Le nouveau matériel livré devra être garanti neuf pour une durée d'une année, à compter de la date du remplacement.

La date de prise d'effet des garanties devra être postérieure à la date de livraison conforme, dans les locaux du Siège de la BCEAO, à Dakar, établie par le procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves. Le non-respect de cette clause sera un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des climatiseurs ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

I.24. Assurance

Le ou les fournisseurs et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.25. Confidentialité

Dans le cadre du présent marché, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

-
- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
 - n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
 - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont il répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
 - restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.26. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

I.27. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement ledit site.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET CARACTÉRISTIQUES DES CLIMATISEURS DE TYPES SPLIT ALLÈGE ET VRV

I- DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations attendues concernent :

- la dépose et la reprise des appareils à remplacer ;
- la fourniture de nouveaux appareils y compris tous les accessoires de pose ;
- l'installation des nouveaux appareils dans les locaux ci-après désignés ;
- la mise en service des appareils et les essais de fonctionnement des nouvelles installations ;
- la reprise de la peinture du faux plafond, des corniches et des murs le cas échéant.

NB : Les travaux se feront toutes sujétions comprises.

I.1 - Lot 1 : Fourniture et installation de climatiseurs de type VRV dans divers locaux du Siège

I.1.1 - Caractéristiques de climatiseurs de type VRV à remplacer

Localisation	Unités extérieures	Unités intérieures	Marque
Bureau DG + Salle vidéo COFEB	1 unité / 8 CV de puissance frigorifique	3 unités en allège / 2 CV de puissance frigorifique chacune	MIDEA
Bureaux 108, 221 et 307 COFEB	1 unité / 10 CV de puissance frigorifique	3 unités en allège / 3 CV de puissance frigorifique chacune	MIDEA
Local Prépresse Imprimerie R+2	1 unité / 10 CV de puissance frigorifique	2 unités en plafonnier / 4 CV de puissance frigorifique chacune	DAIKIN
Bâtiment Tour : salle des marchés + salle du marché monétaire - 8 ^{ème} étage	1 unité / 5 CV de puissance frigorifique	2 allèges / 2,5 CV de puissance frigorifique chacune	DAIKIN

I.1.2 - Caractéristiques de climatiseurs de type VRV à fournir

Les nouveaux climatiseurs de type VRV à installer auront les caractéristiques suivantes :

Localisation	Unités extérieures	Unités intérieures
Bureau DG + Salle vidéo COFEB	Nombre : 1 Alimentation : 400V/3Ph/50Hz Puissance frigorifique : 8 CV Type : VRV Inverter EER >3 Dénivelé mini entre unités extérieure et intérieure : 20 m	Nombre : 3 Alimentation : 230 V/Ph / 50 Hz Puissance frigorifique : 2,5 X 3 CV Type : allège
Bureaux 108, 221 et 307 COFEB	Nombre : 1 Alimentation : 400V/3Ph/50Hz Puissance frigorifique : 10 CV Type : VRV Inverter EER >3 Dénivelé mini entre unités	Nombre : 3 Alimentation : 230 V/Ph / 50 Hz Puissance frigorifique : 3 X 3 CV Type : allège

Localisation	Unités extérieures	Unités intérieures
	extérieure et intérieure : 20 m	
Local Prépresse Imprimerie R+2	Nombre : 1 Alimentation : 400V/3Ph/50Hz Puissance frigorifique : 10 CV Type : VRV Inverter EER >3 Dénivelé mini entre unités extérieure et intérieure : 20 m	Nombre : 3 Alimentation : 230 V/Ph / 50 Hz Puissance frigorifique : 3 X 3 CV Type : plafonnier
Bâtiment Tour : salle des marchés + salle du marché monétaire - 8 ^{ème} étage	Nombre : 1 Alimentation : 400V/3Ph/50Hz Puissance frigorifique : 10 CV Type : VRV Inverter EER >3 Dénivelé mini entre unités extérieure et intérieure : 30 m	Nombre : 4 Alimentation : 230 V/Ph / 50 Hz Puissance frigorifique : 4 X 2,5 CV Type : allège
TOTAL	4	13

IMPORTANT

- Les appareils seront, de préférence, des marques DAIKIN, CARRIER, AIRWELL, ou toute autre marque de qualité équivalente, à préciser. Ils devront subir un traitement anti corrosion. Leurs notices techniques, rédigées en langue française, seront obligatoirement jointes aux offres.
- L'ensemble des tuyauteries doit être isolé avec de l'armaflex approprié d'excellente qualité et protégé à l'extérieur par un produit de type « flintkote ».
- Les disjoncteurs de protection doivent être de courbe C de marque SCHNEIDER ou LEGRAND et seront montés dans des coffrets SCHNEIDER ou équivalent (au cas où les protections actuelles seraient à remplacer) ;
- Les appareils seront livrés avec les manuels d'utilisation et de service ;
- Les offres devront inclure une garantie constructeur d'au moins 1 an à compter de la date de réception provisoire des travaux.

I.2 - Lot 2 : Fourniture et pose de climatiseurs de type Split allège dans divers locaux du Siège

I.2.1 - Caractéristiques de climatiseurs de type Split allège à remplacer

Localisation	Désignation	Nombre	Marque
Bâtiment R+12 : salle 618	Type : Split plafonnier Puissance : 3 CV	2	DAIKIN
Bâtiment R+12 : local contrôle groupes électrogènes Tour (sous-sol)	Type : Split allège Puissance : 3 CV	1	DAIKIN
COFEB : salle de lecture	Type : Split allège Puissance : 3 CV	1	DAIKIN
Bâtiment Tour : salle des	Type : Split allège	1	DAIKIN

Localisation	Désignation	Nombre	Marque
banquets (cuisine) - 19 ^{ème} étage	Puissance : 3 CV		
Bâtiment Tour : salle VSAT	Type : Split allège Puissance : 3 CV	2	DAIKIN
Bâtiment Tour : salle des Conseils - 18 ^{ème} étage	Type : Split allège Puissance : 3 CV	2	UNION AIR
Bâtiment Tour : local onduleurs VSAT	Type : Split allège Puissance : 3 CV	2	AIRWELL
Bâtiment Tour : local onduleurs SS18	Type : Split allège Puissance : 3 CV	1	AIRWELL
Salle de conférence : cafétéria	Type : Split allège Puissance : 3 CV	1	MIDEA
Total		13	

I.2.2 - Caractéristiques des climatiseurs de type Split allège à fournir

Les nouveaux climatiseurs de type Split allège à installer auront les caractéristiques suivantes :

Localisation	Désignation
Bâtiment R+12 : salle 618	Nombre : 2 Type : Split plafonnier - Inverter Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 3 CV EER >3
Bâtiment R+12 : local contrôle groupes électrogènes Tour (sous-sol)	Nombre : 1 Type : Split allège - Inverter Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 3 CV EER >3
COFEB : salle de lecture	Nombre : 1 Type : Split allège - Inverter Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 3 CV EER >3
Bâtiment Tour : salle des banquets (cuisine) - 19 ^{ème} étage	Nombre : 1 Type : Split plafonnier - Inverter Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 3 CV EER >3
Bâtiment Tour : salle VSAT	Nombre : 2 Type : Split allège - Inverter Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 3 CV EER >3

Localisation	Désignation
Bâtiment Tour : salle des Conseils - 18 ^{ème} étage	Nombre : 2 Type : Split allège - Inverter Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 3 CV EER >3
Bâtiment Tour : local onduleurs VSAT	Nombre : 2 Type : Split allège - Inverter Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 3 CV EER >3
Bâtiment Tour : local onduleurs SS18	Nombre : 1 Type : Split allège - Inverter Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 3 CV EER >3
Salle de conférence : cafétéria	Nombre : 1 Type : Split allège - Inverter Alimentation : 220V/1Ph/50Hz Puissance frigorifique : 3 CV EER >3

IMPORTANT

- Les appareils seront, de préférence, des marques DAIKIN, CARRIER, AIRWELL, ou toute autre marque de qualité équivalente, à préciser. Ils devront subir un traitement anti corrosion. Leurs notices techniques, rédigées en langue française, seront obligatoirement jointes aux offres.
- L'ensemble des tuyauteries doit être isolé avec de l'armaflex approprié d'excellente qualité et protégé à l'extérieur par un produit de type « flintkote ».
- Les disjoncteurs de protection doivent être de courbe C de marque SCHNEIDER ou LEGRAND et seront montés dans des coffrets SCHNEIDER ou équivalent (au cas où les protections actuelles seraient à remplacer) ;
- Les appareils seront livrés avec les manuels d'utilisation et de service ;
- Les offres devront inclure une garantie constructeur d'au moins 1 an à compter de la date de réception provisoire des travaux.

V - CADRES DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE CLIMATISEURS (à titre indicatif)

V.1 - Cadre de devis pour le fourniture et la pose de 4 climatiseurs de type VRV

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT/HDD (F CFA)
<p>1 - Fourniture d'un (1) climatiseur VRV comprenant :</p> <p>Unité extérieure de 8 CV sous 400V/3Ph/50Hz pour le bureau DG + salle vidéo du COFEB (caractéristiques techniques à préciser)</p> <p>Unité intérieure de type split allège de 3 CV sous 230 V/Ph / 50 Hz (caractéristiques techniques à préciser)</p>	<p>1</p> <p>3</p>		
<p>2 - Fourniture d'un (1) climatiseur VRV comprenant :</p> <p>Unité extérieure de 10 CV sous 400V/3Ph/50Hz pour les bureaux 108, 221 et 307 du COFEB (caractéristiques techniques à préciser)</p> <p>Unité intérieure de type split allège de 3 CV sous 230 V/Ph / 50 Hz (caractéristiques techniques à préciser)</p>	<p>1</p> <p>3</p>		
<p>3 - Fourniture d'un (1) climatiseur VRV comprenant :</p> <p>Unité extérieure de 10 CV sous 400V/3Ph/50Hz pour le Prépresse de l'imprimerie au R+2 (caractéristiques techniques à préciser)</p> <p>Unité intérieure de type split plafonnier de 5 CV sous 230 V/Ph / 50 Hz (caractéristiques techniques à préciser)</p>	<p>1</p> <p>2</p>		
<p>4 - Fourniture d'un (1) climatiseur VRV comprenant :</p> <p>Unité extérieure de 10 CV sous 400V/3Ph/50Hz pour salle des marchés + salle du marché monétaire (caractéristiques techniques à préciser)</p> <p>Unité intérieure de type split allège de 2 CV sous 230 V/Ph / 50 Hz (caractéristiques techniques à préciser)</p>	<p>1</p> <p>4</p>		
<p>5 - Fourniture de divers accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle installation de VRV tels que les coffrets électriques équipés, câbles liaisons électriques, liaisons frigorifiques, fluides frigorigènes, supports métalliques ou dalles pour l'unité extérieure, etc. (Liste détaillée à donner et caractéristiques techniques à préciser) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VRV bureau DG + salle vidéo COFEB - VRV bureaux 108, 221 + 307 COFEB - VRV Prépresse de l'imprimerie - VRV salle des marchés + salle du marché monétaire 	<p>U</p> <p>Ens</p> <p>Ens</p> <p>Ens</p> <p>Ens</p>		

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT/HDD (F CFA)
6 - Remise en état, le cas échéant, du faux plafond comprenant : - la réparation de toutes fissures existantes et des ouvertures nécessaires à la mise en oeuvre des nouveaux appareils de climatisation ; - la reprise de la peinture du faux plafond et des murs des locaux.	Ens Ens		
7 - Main d'oeuvre pour la réalisation, les essais, les réglages et la mise en service des nouveaux appareils de climatisation	Ens.		
MONTANT TOTAL HT/ HDD (FCFA)			

Le présent cadre de devis quantitatif est donné à titre indicatif, le soumissionnaire pourra l'enrichir des éléments qu'il estimera nécessaires pour la bonne exécution des travaux afin d'accroître le niveau de sécurité ou d'apporter des éléments normatifs qui n'auraient pas été explicitement indiqués dans les présents cahiers des charges. Cependant, le minimum indiqué devra apparaître dans son offre.

V.2 - Cadre de devis pour le fourniture et la pose de 4 climatiseurs de type VRV

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT/HDD (F CFA)
1 - Fourniture de treize (13) climatiseurs split allège (caractéristiques techniques à préciser)	1		
2 - Fourniture de divers accessoires nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle installation de climatiseurs tels que les coffrets électriques équipés, câbles liaisons électriques, liaisons frigorifiques, fluides frigorigènes, supports métalliques ou dalles pour l'unité extérieure, etc. (Liste détaillée à donner et caractéristiques techniques à préciser) : - climatiseur salle 618 du R+12 - climatiseur local contrôle GE Tour - climatiseur salle des banquets Tour - climatiseur salle VSAT Tour - climatiseur salle des conseils 18 ^{ème} étage - climatiseur local onduleurs VSAT - local onduleurs SS18 - climatiseur cafétéria salle de conférence	U Ens. Ens. Ens. Ens.		
3 - Main d'oeuvre pour la réalisation, les essais, les réglages et la mise en service des nouveaux appareils de climatisation			

ANNEXE

Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation de climatiseurs de types allège et VRV dans les bâtiments du
Siège de la BCEAO

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et installation de climatiseurs de types allège et VRV dans les bâtiments du Siège de la BCEAO pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

La durée de validité de notre offre est de 120 jours, à compter de la date de transmission.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
